



**Conférence des Nations Unies  
sur le commerce  
et le développement**

Distr. générale  
19 décembre 2019  
Français  
Original : anglais

---

**Conseil du commerce et du développement  
Commission de l'investissement, des entreprises  
et du développement  
Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes  
internationales de comptabilité et de publication  
Trente-sixième session  
Genève, 30 octobre-1<sup>er</sup> novembre 2019**

**Rapport du Groupe de travail intergouvernemental  
d'experts des normes internationales de comptabilité  
et de publication sur sa trente-sixième session**

Tenue au Palais des Nations, à Genève, du 30 octobre au 1<sup>er</sup> novembre 2019



## Table des matières

	<i>Page</i>
Introduction .....	3
I. Conclusions concertées .....	3
A. Application pratique, y compris évaluation, d'indicateurs de base pour la publication par les entités d'informations sur leur contribution à la réalisation des objectifs de développement durable : examen d'études de cas.....	3
B. Examen de l'évolution des normes internationales de comptabilité et de publication dans les secteurs public et privé .....	5
C. Questions diverses .....	5
II. Résumé de la Présidente.....	6
A. Séance plénière d'ouverture.....	6
B. Application pratique, y compris évaluation, d'indicateurs de base pour la publication par les entités d'informations sur leur contribution à la réalisation des objectifs de développement durable : examen d'études de cas .....	9
C. Examen de l'évolution des normes internationales de comptabilité et de publication dans les secteurs public et privé .....	14
D. Questions diverses .....	17
III. Questions d'organisation.....	18
A. Ouverture de la session .....	18
B. Élection du Bureau .....	18
C. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.....	19
D. Résultats de la session .....	19
E. Adoption du rapport.....	19
Annexes	
I. Ordre du jour provisoire de la trente-septième session du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication .....	20
II. Participation .....	21

## Introduction

Le Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication a tenu sa trente-sixième session au Palais des Nations, à Genève, du 30 octobre au 1<sup>er</sup> novembre 2019.

### I. Conclusions concertées

#### A. Application pratique, y compris évaluation, d'indicateurs de base pour la publication par les entités d'informations sur leur contribution à la réalisation des objectifs de développement durable : examen d'études de cas

(Point 3 de l'ordre du jour)

*Le Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication,*

*Soulignant* que la fiabilité de la comptabilité d'entreprise et de la publication d'informations par les entreprises est essentielle pour créer un environnement propice à l'investissement, car elle joue un rôle capital dans la réalisation des objectifs de développement durable, la facilitation des investissements et des financements en faveur du développement durable, la promotion de pratiques commerciales responsables et le renforcement de la transparence et de la bonne gouvernance,

*Prenant note* des tendances récentes en matière de publication d'informations par les entreprises, notamment de la demande croissante des utilisateurs que leur soient fournies des informations sur le développement durable et de l'importance accrue accordée à l'intégration de ces informations dans les cycles d'établissement de rapports des entreprises,

*Conscient* du rôle croissant que joue la publication par les entreprises d'informations sur le développement durable et les objectifs y relatifs dans la détection, l'évaluation et l'atténuation des risques, tant financiers que non financiers, et dans les systèmes de contrôle interne,

*Constatant* qu'harmoniser et rendre comparables les informations que publient les entreprises sur les questions de développement durable en accroît l'utilité pour la prise de décisions par les parties prenantes, notamment les investisseurs, la société dans son ensemble et les organismes publics chargés de suivre la réalisation des objectifs de développement durable au niveau national,

*Soulignant* l'insuffisance de la normalisation dans le domaine de la publication d'informations par les entreprises sur le développement durable et les objectifs y relatifs, la nécessité de disposer de paramètres communs permettant de mesurer la contribution du secteur privé à la réalisation des objectifs de développement durable, notamment en vue de faciliter la convergence de divers cadres d'information, et la nécessité d'harmoniser les rapports sur le développement durable publiés par les entreprises avec les indicateurs de suivi des objectifs de développement durable utilisés au niveau national,

*Rappelant* que la CNUCED a pour mandat, conformément au Maafikiano de Nairobi, de poursuivre ses travaux sur la publication d'informations concernant le développement durable,

1. *Félicite* le secrétariat de la CNUCED pour ses travaux sur la publication d'informations sur les objectifs de développement durable, tels que décrits dans le document TD/B/C.II/ISAR/89, et en particulier pour la mise au point et la publication, pendant l'intersession, du document intitulé *Guidance on Core Indicators for Entity Reporting on Contribution to Implementation of the Sustainable Development Goals* (Document d'orientation sur les indicateurs de base pour la publication par les entités

d'informations sur leur contribution à la réalisation des objectifs de développement durable), qui constitue un ensemble d'outils utiles permettant aux entités de fournir des données de référence comparables sur leur contribution à la réalisation des objectifs de développement durable, et un moyen de faciliter la comparabilité des rapports des entreprises sur les questions de développement durable, conformément au Programme de développement durable à l'horizon 2030 ;

2. *Note* l'utilité des études de cas réalisées à titre pilote par le secrétariat de la CNUCED sur l'application des indicateurs de base pour la communication d'informations sur les objectifs de développement durable par les entreprises, en tant que moyen de valider l'applicabilité pratique des indicateurs de base et la disponibilité des données comptables sous-jacentes, et se félicite de la qualité des documents et de la richesse des débats sur cette question ;

3. *Prie* le secrétariat de la CNUCED de mener d'autres études de cas, en particulier dans les pays francophones d'Afrique, sur l'application du document d'orientation sur les indicateurs de base pour la publication par les entités d'informations sur leur contribution à la réalisation des ODD, y compris pour de petites et moyennes entreprises, afin de faciliter une plus large utilisation de ce document, de mieux le faire connaître et d'en accroître la diffusion, tout en assurant davantage de formation et en renforçant les capacités, notamment en coopération avec les établissements de formation compétents ;

4. *Se félicite* des travaux menés par le secrétariat de la CNUCED en vue d'aider les gouvernements à mesurer la contribution du secteur privé à la réalisation des objectifs de développement durable, notamment l'exécution des activités du projet financé par le Compte pour le développement sur l'instauration de cadres directeurs propices à la publication par les entreprises d'informations sur le développement durable et les objectifs y relatifs en Afrique et en Amérique latine (intitulé "Enabling policy frameworks for enterprise sustainability and Sustainable Development Goal reporting in Africa and Latin America") et exhorte la CNUCED à partager avec les États membres les enseignements tirés et les meilleures pratiques qui en découlent ;

5. *Se félicite* du reclassement de l'indicateur 12.6.1 de l'ODD 12 (« Nombre d'entreprises qui publient des rapports sur le développement durable ») en tant qu'indicateur de niveau II ;

6. *Engage* le secrétariat de la CNUCED à mener les travaux supplémentaires nécessaires à la mise en œuvre des métadonnées explicatives concernant l'indicateur 12.6.1, en coordination avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement, qui est coresponsable de cet indicateur ;

7. *Prie* le secrétariat de la CNUCED d'organiser, en coordination avec d'autres organismes des Nations Unies s'occupant de questions relatives à la mesure de la contribution du secteur privé à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, une réunion ayant pour but de faciliter la normalisation des rapports des entreprises sur leur contribution à la mise en œuvre des ODD ;

8. *Demande* au secrétariat de la CNUCED de continuer de faciliter le recensement et le partage des meilleures pratiques internationales en matière de publication par les entreprises d'informations sur le développement durable et les objectifs y relatifs, en partenariat avec d'autres parties prenantes, notamment dans le cadre de l'initiative sur les distinctions honorifiques que le Groupe de travail a lancée à sa trente-cinquième session, en 2018.

*Séance plénière de clôture  
1<sup>er</sup> novembre 2019*

## B. Examen de l'évolution des normes internationales de comptabilité et de publication dans les secteurs public et privé

(Point 4 de l'ordre du jour)

*Le Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication,*

*Conscient* qu'une information financière de qualité et comparable au niveau international dans les secteurs public et privé est importante pour le renforcement de la stabilité de l'architecture financière aux niveaux mondial et national et essentielle pour la mise en œuvre du Programme d'action d'Addis-Abeba de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, ainsi que pour le renforcement de l'inclusion financière et la réduction des obstacles auxquels se heurtent les entreprises lorsqu'elles tentent accéder à des financements,

*Prenant acte* de la mise en application par des entités des secteurs public et privé dans le monde entier des normes internationales d'information financière et des normes comptables internationales pour le secteur public,

1. *Félicite* le secrétariat de la CNUCED pour la richesse des débats d'experts qu'il a organisés et la très bonne qualité du document de référence TD/B/C.II/ISAR/90 qu'il a établi pour examen à la session ;

2. *Prie* le secrétariat de la CNUCED de continuer à suivre les difficultés rencontrées dans l'application pratique des normes internationales de comptabilité et de publication dans les secteurs public et privé et à recenser les bonnes pratiques permettant de surmonter les problèmes d'application, en vue d'aider les pays en développement et les pays en transition à renforcer leurs capacités en matière de publication d'informations financières de qualité et comparables au niveau international, y compris par les petites et moyennes entreprises, à l'appui du développement durable.

*Séance plénière de clôture  
1<sup>er</sup> novembre 2019*

## C. Questions diverses

(Point 5 de l'ordre du jour)

### Expériences d'application du guide pratique pour le développement de la comptabilité

*Le Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication,*

*Rappelant* que la CNUCED a pour mandat, conformément au Maafikiano de Nairobi, de favoriser l'instauration des meilleures pratiques en matière de transparence et de comptabilité des entreprises, notamment par l'utilisation du guide pratique pour le développement de la comptabilité,

*Constatant* la pertinence et l'efficacité du guide pratique pour le développement de la comptabilité en tant qu'initiative essentielle de renforcement des capacités visant à évaluer les infrastructures de comptabilité nationale et à renforcer le cadre d'établissement de rapports au niveau national,

*Se félicitant* des informations communiquées au cours de la session par les États membres qui ont appliqué le guide pratique pour le développement de la comptabilité,

1. *Prie* le secrétariat de la CNUCED de poursuivre ses efforts visant à ce que le guide pratique pour le développement de la comptabilité soit appliqué dans les pays intéressés afin de les aider à renforcer leurs capacités réglementaires, institutionnelles et humaines de manière intégrée et globale, et afin de permettre aux entreprises de publier des informations de qualité sur les questions financières, ainsi que sur les problématiques environnementales, sociales et liées à la gouvernance ;

2. *Engage* le secrétariat de la CNUCED à continuer de mobiliser des fonds pour étendre l'utilisation du guide à d'autres pays et mieux faire connaître le rôle que joue l'information financière et autre dans une croissance durable et inclusive ;

3. *Demande* au secrétariat de la CNUCED de suivre l'évolution des travaux d'élaboration de normes qui ont des incidences sur le guide pratique pour le développement de la comptabilité, en vue de le mettre à jour dans les années à venir, s'il y a lieu.

*Séance plénière de clôture*  
1<sup>er</sup> novembre 2019

## II. Résumé de la Présidente

### A. Séance plénière d'ouverture

1. Le Président de l'ISAR à sa trente-cinquième session a ouvert la séance et a déclaré que la publication d'informations non financières s'était désormais banalisée. Pour cette raison, l'ISAR jouait un rôle essentiel à l'échelle mondiale, et son document d'orientation sur les indicateurs de base pour la publication par les entités d'informations sur leur contribution à la réalisation des objectifs de développement durable devenait un élément précieux de la boîte à outils sur laquelle pouvaient compter les entreprises qui cherchaient à démontrer leurs efforts.

2. Dans ses observations liminaires, le Secrétaire général de la CNUCED a décrit les faits nouveaux qui influeraient sur la façon dont les entreprises mobilisaient des capitaux et concevaient leurs produits. La publication d'informations financières et autres par les entreprises était essentielle à cet égard, car une information inadéquate pouvait entraîner une évaluation erronée des actifs et une mauvaise allocation des capitaux. Au Sommet des Nations Unies sur l'action pour le climat qui s'était tenu en septembre 2019 à New York, les pays s'étaient engagés à réduire les émissions de carbone. La publication de la CNUCED intitulée *Guidance on Core Indicators for Entity Reporting on Contribution towards Implementation of the Sustainable Development Goals* (Document d'orientation sur les indicateurs de base pour la publication par les entités d'informations sur leur contribution à la réalisation des objectifs de développement durable)<sup>1</sup> pouvait faciliter un changement des comportements parmi les entreprises. Lorsqu'ils étaient correctement appliqués, ces indicateurs pouvaient contribuer efficacement à la réalisation des objectifs de développement durable. Ces faits nouveaux, ainsi que les travaux sur les normes internationales d'information financière (IFRS) et la comptabilité publique, représentaient des priorités essentielles pour l'ISAR.

3. Le Directeur de la Division de l'investissement et des entreprises a déclaré que l'établissement de rapports sur le développement durable devenait une activité courante des entreprises. On était passé d'une prolifération de normes à une harmonisation et d'une conformité volontaire à une conformité obligatoire. Sous l'impulsion du lancement des objectifs de développement durable, les questions environnementales, sociales et de gouvernance avaient pris une nouvelle importance, et l'accent avait été mis sur la manière de mobiliser des ressources financières pour des investissements ayant un impact sur le développement durable. Les indicateurs de base avaient constitué un jalon majeur dans la communication d'informations sur le développement durable.

4. Dans un message vidéo enregistré, la Présidente du Conseil économique et social a déclaré que ce qui n'était pas mesuré ne pouvait pas être géré. Quelque 60 % des rapports des sociétés contenaient des informations sur les questions environnementales, sociales et de gouvernance, mais la cohérence faisait défaut. Les informations communiquées par les entreprises devaient être significatives, comparables et intégrées, et être liées aux objectifs de développement durable et aux principaux indicateurs et cibles actuels. Elle a noté que

<sup>1</sup> CNUCED, 2019, *Guidance on Core Indicators for Entity Reporting on Contribution towards Implementation of the Sustainable Development Goals* (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.19.II.D.11, Genève).

l'Alliance des investisseurs mondiaux pour le développement durable, composée de 30 dirigeants d'entreprise influents, estimait que l'harmonisation des normes relatives au développement durable et des méthodes de mesure de l'impact était une priorité essentielle, et que le document d'orientation sur les indicateurs de base serait très utile à cet égard.

*Impact des critères de développement durable et du Programme 2030 sur l'information financière et non financière des entreprises*

5. Un groupe de haut niveau a examiné l'impact des critères de développement durable et du Programme 2030 sur l'information financière et non financière des entreprises. Le groupe était composé de représentants du Ministère du commerce et de l'industrie de l'Afrique du Sud, du Ministère du commerce et de l'industrie du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, de la Commission européenne, de la Global Reporting Initiative, de l'Organisation internationale des commissions de valeurs, du Ministère des finances du Bélarus, du Sustainability Accounting Standards Board (États-Unis d'Amérique) et du Conseil mondial des entreprises pour le développement durable.

6. Un intervenant a dit que son pays coopérait de façon continue avec la CNUCED et avait apporté des améliorations à son infrastructure de comptabilité et de publication. Des modifications réglementaires avaient été apportées et des mécanismes institutionnels et de coopération avaient été mis en place. Il était cependant nécessaire d'introduire des indicateurs environnementaux, sociaux et institutionnels et de renforcer l'infrastructure nécessaire à la publication d'informations de qualité par les entreprises.

7. Une intervenante a décrit la transition vers des directives obligatoires en matière de développement durable. Dans son pays, le plan-cadre des priorités nationales comprenait un projet financé par le Compte pour le développement sur l'instauration de cadres directeurs propices à la publication par les entreprises d'informations sur le développement durable et les objectifs y relatifs en Afrique et en Amérique latine (intitulé "Enabling policy frameworks for enterprise sustainability and Sustainable Development Goal reporting in Africa and Latin America"), qui devait être mené en collaboration avec la CNUCED. Elle a parlé des défis que posait la publication d'informations sur le développement durable, de l'instauration de bonnes pratiques, comme l'intégration du développement durable dans les stratégies commerciales, de la nécessité de disposer d'un soutien au niveau de la haute direction et de communiquer sur les questions pertinentes, et de l'utilisation des données pour informer les dirigeants des risques et des possibilités connexes. De plus, elle a souligné le rôle important qu'avaient à jouer les lanceurs de tendances et les organismes de réglementation, et a préconisé que les performances vis-à-vis des objectifs de développement durable soient incluses dans les rapports d'audit interne et dans les rapports intégrés des entreprises.

8. De l'avis d'un intervenant, bien répartir les responsabilités entre les actionnaires et les autres parties prenantes était un élément essentiel de la communication d'informations par les entreprises, et les questions d'information non financière prenaient de plus en plus d'importance. De nouvelles mesures réglementaires avaient été récemment mises en place dans l'Union européenne<sup>2</sup> et au Royaume-Uni (rationalisation des prescriptions en matière d'information sur la consommation d'énergie et sur les émissions de carbone<sup>3</sup> et révision du code de gestion responsable<sup>4</sup>). Les entreprises pouvaient utiliser tout cadre pertinent pour communiquer les informations exigées. Au Royaume-Uni, par exemple, les entreprises étaient tenues de rendre compte, dans le cadre de leur publication d'informations obligatoires, des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable.

<sup>2</sup> Directive 2014/95/UE du Parlement européen et du Conseil du 22 octobre 2014 modifiant la directive 2013/34/UE en ce qui concerne la publication d'informations non financières et d'informations sur la diversité par certaines grandes entreprises et certains grands groupes.

<sup>3</sup> Règlements de 2018 sur les sociétés (Rapport des administrateurs) (Companies (Directors' Report) Regulation) et sur les sociétés à responsabilité limitée (Rapport sur l'énergie et le carbone) (Limited Liability Partnerships (Energy and Carbon Report) Regulation).

<sup>4</sup> United Kingdom Stewardship Code 2020.

9. Un autre intervenant a dit qu'un plan d'action comprenant 10 mesures prioritaires pour le financement de la croissance durable avait été lancé dans l'Union européenne en 2018. Les principales priorités étaient de réorienter les flux de capitaux vers des investissements plus durables, d'intégrer le développement durable dans la gestion des risques et de favoriser la transparence et une vision à long terme. Cette tendance a également été relevée par un autre intervenant. Les priorités énoncées dans le Pacte vert pour l'Europe allaient au-delà du climat, car elles plaçaient le financement durable au centre des préoccupations. L'Union européenne examinait les risques liés aux émissions de la chaîne d'approvisionnement et prévoyait d'organiser des plateformes de présentation des meilleures pratiques afin de les promouvoir au sein des secteurs d'activité et d'un secteur à l'autre. Il a dit que les indicateurs de base de la CNUCED constituaient un important pas en avant.

10. Un intervenant a décrit un réseau du financement durable dont les membres mettaient en commun leurs expériences. Son organisation avait publié une déclaration au sujet de la communication d'informations sur les questions environnementales, sociales et de gouvernance par les émetteurs de valeurs mobilières et avait formulé à l'intention des juridictions membres des recommandations à suivre lorsqu'elles publiaient des directives réglementaires sur ces questions. La communication d'informations sur le développement durable était désormais intégrée dans la législation, mais il était nécessaire d'en améliorer la qualité et la pertinence. Il a préconisé de lier l'information aux modèles de fonctionnement des entreprises, à leurs mécanismes de création de valeur et aux risques qu'elles supportent, et a dit qu'il fallait rendre quantitatives tant l'information fournie que l'assurance qualité, et les normaliser davantage.

11. Un autre intervenant a dit que le cadre pour la publication d'informations créé par l'International Integrated Reporting Council visait à briser les cloisonnements et à susciter une prise en compte généralisée du capital naturel, social et humain. Dans les rapports intégrés, l'accent était mis non plus sur l'information financière mais sur la création de valeur, que certaines entreprises liaient aux objectifs de développement durable. Le Dialogue sur la publication d'informations par les entreprises était une initiative importante visant à donner de la cohérence aux rapports des entreprises.

12. Selon un intervenant, il était nécessaire de se concentrer sur la réduction des inégalités sociales et sur les questions environnementales. La comptabilité d'entreprise devait être adaptée et les questions environnementales, sociales et de gouvernance devaient être intégrées dans la prise de décisions. Le Conseil mondial des entreprises pour le développement durable, par exemple, avait élaboré des directives visant à améliorer la qualité des données environnementales, sociales et de gouvernance. Une enquête récemment menée par le Conseil avait relevé une amélioration des rapports des entreprises : parmi les entreprises interrogées, 39 % avaient établi des rapports intégrés et 87 % d'entre elles avaient mis en œuvre la Global Reporting Initiative. D'autres résultats indiquaient un renforcement de la gouvernance et un recours croissant par les entreprises aux technologies numériques.

13. Un autre intervenant a dit que le rapport de gestion était un élément non obligatoire des IFRS, bien qu'il puisse être imposé par les organismes de normalisation nationaux. Le nouvel exposé-sondage, qui devait être publié au cours du deuxième semestre de 2020, mettait l'accent sur la nécessité de communiquer davantage d'informations sur les actifs incorporels et de fournir des informations plus directes sur les questions environnementales, sociales et de gouvernance. L'énoncé de pratique sur le rapport de gestion serait complémentaire par rapport aux règlements émis dans les pays. Il contribuerait à la réalisation des objectifs de développement durable, car il couvrirait les problématiques de durabilité et les questions environnementales, sociales et de gouvernance.

14. Un intervenant a noté que, dans le profil de risque mondial, les problèmes économiques avaient cédé le pas aux défis environnementaux et sociaux. On constatait une augmentation de la communication d'informations sur les risques non financiers, mais la qualité et la comparabilité de ces informations laissait à désirer. Le Sustainability Accounting Standards Board avait publié 77 normes relatives au développement durable propres à différents secteurs. Par ailleurs, l'Équipe spéciale sur les informations financières ayant trait au climat, le Conseil des normes de publication d'informations sur le climat et le



Sustainability Accounting Standards Board avaient élaboré une approche globale de la communication des risques et des possibilités liés au climat.

**B. Application pratique, y compris évaluation, d'indicateurs de base pour la publication par les entités d'informations sur leur contribution à la réalisation des objectifs de développement durable : examen d'études de cas**

(Point 3 de l'ordre du jour)

15. En présentant ce point de l'ordre du jour, la Chef du Service des entreprises de la Division de l'investissement et des entreprises de la CNUCED a appelé l'attention sur le document TD/B/C.II/ISAR/89. Elle a dit que l'indicateur 12.6.1 des objectifs de développement durable avait été reclassé comme indicateur de niveau II, une mesure visant à encourager les sociétés à adopter des pratiques durables et à établir des rapports sur le développement durable. Elle a noté que le document d'orientation de la CNUCED sur les indicateurs de base avait été conçu pour aider les gouvernements à recueillir des informations sur la contribution du secteur privé à la réalisation des objectifs de développement durable, sur la base d'un nombre limité d'indicateurs de base. Des études de cas avaient été réalisées dans divers secteurs et divers pays pour déterminer leur pertinence et leur applicabilité. La plupart des entreprises avaient fourni des données sur la plupart des indicateurs de base. Les conclusions de l'étude avaient montré que les principaux problèmes de communication de l'information étaient centrés sur les indicateurs environnementaux et sociaux et que les principales raisons de la non-divulgaration étaient la non-collecte de données et l'absence des activités connexes. Un manuel de formation de la CNUCED sur les indicateurs de base relatifs aux objectifs de développement durable (à paraître) fournirait des orientations techniques supplémentaires sur l'application du document d'orientation sur les indicateurs de base.

*Réunions-débats*

16. Le premier groupe d'experts a présenté les résultats des études de cas sur l'application pratique, y compris la mesure, des indicateurs de base pour la communication par les entités de leur contribution à la réalisation des objectifs de développement durable. Ont participé à la réunion-débat des experts représentant les entités suivantes : Ernst and Young Colombie, TGB Consulting, l'université américaine du Caire et l'école de commerce de l'Université de Dayton, aux États-Unis.

17. Un expert a dit que les résultats d'une enquête sur les indicateurs de base de la CNUCED, fondée sur les rapports sur le développement durable accessibles au public de 30 grandes entreprises dont les actions étaient prises en compte dans le calcul de l'indice Dow Jones Industrial Average, montraient que, pour les indicateurs de base sur l'égalité des sexes, les changements climatiques et la participation à la vie locale, il fallait des incitations supplémentaires pour motiver la divulgation. Parce qu'aux États-Unis les entreprises évoluaient dans un environnement où des procès étaient intentés facilement et elles craignaient la publicité négative, cela pouvait expliquer leur hésitation à communiquer des informations non obligatoires. Parmi les autres facteurs, on pouvait citer le manque d'uniformité dans la localisation et la façon dont l'information sur les indicateurs de base avait été présentée.

18. Un autre expert a expliqué que les résultats de l'enquête sur l'élaboration et le lancement des objectifs de développement durable en Égypte étaient fondés sur des informations accessibles au public provenant de sociétés cotées à la bourse égyptienne. Les indicateurs économiques étaient les plus couramment divulgués, tandis que les indicateurs environnementaux étaient les plus difficiles à communiquer. Étant donné que de nombreuses entreprises égyptiennes ne connaissaient pas les obligations d'information sur les objectifs de développement durable, il était urgent de leur dispenser une formation à l'établissement de rapports sur la durabilité, qui pourrait les initier aux avantages de la communication d'informations sur la réalisation des ODD.

19. Citant une étude de cas sur une entreprise du secteur privé en Colombie, un expert a dit que le document d'orientation sur les indicateurs de base pourrait devenir un outil qui permettrait aux entreprises de révéler des informations sur le développement durable lorsqu'elles alignent leur planification stratégique sur les indicateurs de base. La société avait communiqué des informations sur de nombreux indicateurs, mais avait éprouvé des difficultés en ce qui concernait les indicateurs sociaux et environnementaux. Dans ce cas, le manuel de formation de la CNUCED offrant des orientations sur les indicateurs de base avait été particulièrement utile. Conscient des problèmes que posaient les indicateurs environnementaux, un autre expert avait suggéré que le processus de notification pourrait être amélioré grâce à la formation et à l'utilisation d'outils de mise en œuvre. Le présentateur a dit qu'il était important que les secteurs public et privé collaborent avec la société civile pour assurer le succès de la mise en œuvre.

20. Au cours du débat qui a suivi, un expert a souligné la nécessité d'harmoniser les données pour améliorer la comparabilité. Le document d'orientation sur les indicateurs de base avait fourni une solution aux petites et moyennes entreprises et aux pays en développement éprouvant des difficultés dans l'établissement de rapports sur les objectifs de développement durable. L'expert a dit qu'il fallait accroître les capacités de mise en œuvre et se concentrer sur les indicateurs sur lesquels il s'était avéré difficile de communiquer, mais que les résultats globaux des études de cas avaient été positifs.

21. Les participants à une autre réunion-débat ont examiné les résultats d'études de cas et d'enquêtes. Les participants représentaient les entités suivantes : Association of Chartered Certified Accountants, Autorité des marchés financiers (France), Banque brésilienne de développement, Centre pour la responsabilité sociale des entreprises (Guatemala), Conseil des normes de publication d'informations sur le climat, Global AI Corporation (États-Unis), Département national de la planification (Colombie) et Conseil technique de comptabilité publique (Colombie).

22. Un expert a souligné l'importance de la normalisation des indicateurs pour le secteur privé, de la réglementation relative à la communication d'informations sur les objectifs de développement durable et d'une culture qui encourage la communication volontaire d'informations. Selon lui, un défi majeur concernait la manière de lier le secteur privé au Programme 2030.

23. Un autre expert a dit que le document d'orientation sur les indicateurs de base, applicable à des entités de tailles différentes et opérant dans des secteurs divers, avait facilité la communication d'informations sur la responsabilité sociale des entreprises du secteur privé en Colombie, lequel était principalement composé de micro-entités. Pour mettre en œuvre l'établissement de rapports sur le développement durable dans ce pays, il était nécessaire de faciliter l'accès aux directives et aux meilleures pratiques internationales, de recueillir des données à tous les niveaux, d'élaborer des stratégies et des politiques de mise en œuvre adaptées aux besoins présents sur le terrain, et d'améliorer la coordination interinstitutionnelle, le contrôle interne et le suivi.

24. Présentant quelques initiatives clefs de communication d'informations sur la responsabilité sociale des entreprises fondées sur l'importance relative qui avaient été menées en France, une experte a déclaré que les gestionnaires d'actifs d'entreprises et les intermédiaires financiers étaient des acteurs majeurs de la finance durable. Selon elle, les organismes de réglementation étaient soumis à de fortes attentes, ce qui nécessitait de nouvelles compétences et informations dans ce domaine. Pour appliquer les dispositions énoncées dans le document d'orientation sur les indicateurs de base, il fallait mettre en commun des bonnes pratiques, des directives et des connaissances sur le financement durable dans les relations avec les grandes sociétés financières.

25. Selon un autre expert, les entités financières et non financières devaient coopérer pour assurer la cohérence dans la publication d'informations par les entreprises. D'après les exemples de la Colombie et du Guatemala, les éléments clefs pour la mise en œuvre du document d'orientation sur les indicateurs de base seraient la formation, la réglementation et une sensibilisation aux avantages de l'établissement de rapports sur le développement durable. L'ISAR avait apporté une contribution de premier plan à la réalisation des objectifs de développement durable grâce à l'amélioration des normes de transparence et de

respect des principes de développement durable pour les entreprises et à l'établissement du document d'orientation sur les indicateurs de base.

26. Une experte a dit qu'il était important de tenir compte de la demande de données de qualité et de coopération entre les multiples parties prenantes et les filières de notification lorsque l'on intégrait des informations sur le développement durable dans les obligations courantes des entreprises en matière de publication d'informations. Elle a indiqué qu'il fallait communiquer clairement l'utilité des indicateurs de base et les diffuser, et qu'il serait utile que le secteur privé soit informé des enseignements tirés de la mise en œuvre du document d'orientation.

27. Un autre expert a dit que son organisation promouvait le développement durable et les réglementations volontaires au Guatemala. Il estimait que, pour les petites et moyennes entreprises, la mise en œuvre du document d'orientation sur les indicateurs de base pouvait contribuer à accroître le nombre de rapports sur le développement durable dans ce pays, et qu'avec des mesures d'incitation prises par les pouvoirs publics il serait possible d'instaurer une culture de la communication d'informations sur la durabilité.

28. Présentant l'utilisation du traitement du langage naturel et des techniques d'apprentissage automatique pour évaluer l'exhaustivité des rapports sur le développement durable, un expert a souligné la pertinence des orientations données aux gouvernements, en particulier aux organismes nationaux de statistique et aux organismes de réglementation, ainsi qu'aux entreprises et aux investisseurs pour le suivi des facteurs qui influaient sur l'allocation des capitaux et les stratégies d'investissement.

29. Aux yeux d'un autre expert, le document d'orientation sur les indicateurs de base avait permis de mieux comprendre les risques non financiers et d'instaurer un langage commun pour la communication d'informations sur les objectifs de développement durable. La mesure de l'impact et l'intégration de la science des données étaient des facteurs importants pour la mise en œuvre de la publication d'informations sur le développement durable.

30. Un groupe d'experts a relayé les conclusions d'autres études de cas. Des représentants des entités du secteur privé suivantes ont pris part aux exposés : Académie de gestion financière (Ukraine), China Metallurgical Group Corporation (Chine), DS Smith (Royaume-Uni), FBK Grant Thornton (Fédération de Russie) et Nornickel (Fédération de Russie).

31. Un expert a présenté les conclusions d'une étude de cas qui avait pour objet d'examiner la mise en œuvre pratique du document d'orientation de la CNUCED sur les indicateurs de base pour la communication d'informations sur les objectifs de développement durable. L'étude avait montré que l'entreprise concernée avait communiqué des informations sur 29 des 33 indicateurs de base du document d'orientation en 2018 et que le nombre d'indicateurs couverts passerait à 30 en 2019. Dans ce contexte, il était clair que le document d'orientation représentait un pas important vers la mesure des incidences sur les objectifs de développement durable en tant que cadre d'évaluation de l'éthique commerciale en matière économique.

32. Un autre expert a indiqué qu'une grande société minière russe avait intégré les objectifs de développement durable pertinents dans sa stratégie et ses indicateurs de performance. Le spécialiste de la CNUCED a présenté les résultats de l'étude de cas de l'entreprise concernant sa contribution à la réalisation des objectifs de développement durable conformément au document d'orientation de la CNUCED sur les indicateurs de base, indiquant que des informations complètes ou partielles avaient été communiquées pour 32 indicateurs sur 33 en 2018. En accord avec les orateurs précédents, il a déclaré que le document d'orientation sur les indicateurs de base était utile pour promouvoir la communication d'informations par les entreprises sur leur contribution à la réalisation des objectifs de développement durable.

33. En ce qui concerne les principales difficultés relatives aux informations que les entreprises ukrainiennes publient sur le développement durable, une experte a déclaré qu'une communication plus rigoureuse de la part du secteur privé favoriserait également l'évaluation de l'indicateur 12.6.1 des ODD. Pour ce faire, des efforts devraient être

déployés non seulement au niveau des pays et des entreprises, mais aussi entre les États et entre les indicateurs, afin d'assurer une coordination aux niveaux méga, macro, méso et micro aux fins de la réalisation des ODD. Le document d'orientation sur les indicateurs de base proposait une démarche pragmatique qui pouvait être utilisée pour évaluer le potentiel économique et social des entreprises en Ukraine et ailleurs.

34. Un expert a présenté le point de vue des entreprises sur la publication d'informations non financières. La communication de telles informations posait plusieurs difficultés et offrait de nouvelles possibilités, ce qui avait conduit à l'établissement de nouveaux indicateurs de performance, à la tenue de discussions enrichissantes avec les parties prenantes et à un examen holistique des risques et des possibilités. Il était important d'aider les entreprises à comprendre ce qui distinguait les indicateurs des objectifs de développement durable des autres indicateurs et ce qui les rendait plus significatifs.

35. Un autre expert a fait part du point de vue d'un auditeur sur les activités d'expression d'assurance. Les parties prenantes demandaient de plus en plus d'informations sur davantage de paramètres non financiers jugés importants pour la prise de décisions. En outre, il fallait examiner des questions fondamentales, à savoir définir la notion d'importance relative, et décider si l'information non financière devait être publiée sur une base volontaire ou obligatoire et si la démarche d'audit devait être identique pour les états financiers et les déclarations non financières.

36. Une experte a présenté le point de vue des investisseurs sur l'information non financière et déclaré que ceux-ci étaient, ainsi que leurs clients, soumis à de fortes pressions réglementaires. Par ailleurs, pour les questions d'environnement, de société et de gouvernance, les investisseurs s'appuyaient sur les informations non financières publiées par les entreprises. L'experte a souligné l'importance de sujets tels que les changements climatiques, la biodiversité et les droits de l'homme, et déclaré qu'il fallait dépasser la réflexion à court terme, au vu de la nécessité de créer des marchés qui conduiraient à des résultats durables.

37. Un expert a présenté les tendances de l'information non financière au Royaume-Uni, notamment l'amélioration de la transparence des entreprises, l'équilibre entre l'importance relative et la pertinence, la comparabilité de l'information et l'alignement sur les ODD. Si la plupart des entreprises avaient mentionné les ODD dans leur rapport annuel sur le développement durable, seules quelques-unes avaient publié des objectifs quantitatifs, ce qui pourrait conduire à un blanchiment écologique sans que les sociétés ne prennent de mesures concrètes pour contribuer à la réalisation des ODD.

38. Un autre expert a fait part des perspectives qu'offraient les cadres de publication d'information par les entreprises au Royaume-Uni. L'information non financière jouait un rôle de plus en plus essentiel dans les décisions d'investissement. En raison de la nouvelle législation nationale, le nombre d'entreprises qui publiaient des informations non financières avait plus que doublé. Parmi les principales difficultés à surmonter figurait la nécessité de normaliser l'information non financière et de veiller à son alignement sur les ODD, et le document d'orientation sur les indicateurs de base serait particulièrement utile à cet égard.

39. Un expert a demandé que la documentation soit traduite en français pour que les pays francophones puissent participer davantage aux débats. Se référant à un exposé antérieur sur les normes de publication d'informations applicables aux seules entreprises cotées en bourse, il a déclaré qu'en Côte d'Ivoire, 90 % de l'activité économique était le fait de sociétés non cotées, donc le fait que les normes ne leur soient pas applicables pourrait avoir un impact important sur l'environnement. En outre, les dimensions environnementales du document d'orientation sur les indicateurs de base devaient faire l'objet d'une adaptation sectorielle.

40. Un autre expert a fait remarquer la présence à la session de représentants de l'ensemble de la chaîne de publication d'informations, à savoir les organismes de régulation, les auditeurs et les organismes de normalisation. Il souhaitait avoir des informations sur les caractéristiques du fonds géré par une entreprise du secteur privé au regard du classement des entreprises en fonction de la qualité de leur communication. L'une des intervenantes a répondu qu'elle avait fait référence aux 10 plus grands fonds

d'investissement, qui n'avaient pas adopté de démarche commune d'élaboration d'indicateurs sur le développement durable pour appuyer leurs décisions d'investissement. À une question concernant la manière dont son entreprise avait intégré le coût supplémentaire du recyclage dans son modèle de comptabilité analytique, un représentant du secteur privé a répondu qu'il s'agissait d'un service à valeur ajoutée dont le coût n'était pas compris dans celui de la matière première.

41. Le deuxième débat d'experts a réuni des représentants des entités suivantes : Arabesque Partners, l'Université Bocconi (Italie), le Département des affaires économiques et sociales, Statistics Denmark, l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social et la World Benchmarking Alliance.

42. Dans son exposé, un intervenant a examiné les aspects concrets de la communication d'informations non financières du point de vue de la statistique officielle. Il a salué le document d'orientation sur les indicateurs de base, qui pourrait s'avérer très utile à la comptabilité environnementale, aider à mesurer le comportement des entreprises et leur contribution à la réalisation des ODD, et améliorer la qualité des statistiques sur cette contribution. Il a également déclaré qu'il fallait renforcer la coopération entre les entreprises, les milieux comptables, les autorités et les organismes nationaux de statistique.

43. Une intervenante a souligné qu'il importait que les entreprises, y compris les petites et moyennes entreprises, rendent compte de l'application du document d'orientation sur les indicateurs de base, ce qui nécessiterait l'élaboration d'une législation appropriée et la mise en place d'un mécanisme de régulation. Elle s'est dite disposée à chercher à mieux faire connaître ce document sur des plateformes internationales telles que le Corporate Reporting Dialogue et le projet Better Alignment, ainsi qu'à promouvoir la mise en commun de pratiques exemplaires. S'il importait de renforcer les capacités techniques, l'accent devait être mis non seulement sur les méthodes de mesure, mais aussi sur les raisons d'aligner sur les ODD l'information publiée par les entreprises.

44. Un intervenant a dit que les entreprises avaient un rôle majeur à jouer dans la conduite des changements nécessaires à la réalisation des ODD. À cet égard, son organisation élaborait des points de repère qui servaient à mesurer et à comparer les résultats des entreprises au regard des ODD. De toute évidence, du fait de la nature interconnectée et interdépendante des ODD, un changement en profondeur et la participation active de tous les acteurs étaient nécessaires.

45. Un autre intervenant a déclaré que les entreprises détentrices de données à l'échelle mondiale jouaient un rôle essentiel dans la création de points de repère à partir des informations publiées par les sociétés. Le document d'orientation sur les indicateurs de base pourrait contribuer à mobiliser les parties prenantes et les investisseurs, car il établissait un lien direct entre ces derniers et les entreprises et constituait une référence pour les sociétés cotées et non cotées. L'intervenant a préconisé que, pour accroître la transparence, des outils tels que ce document d'orientation soient utilisés comme source centrale d'information dans les bases de données numériques.

46. Un autre intervenant encore a dit que l'investissement durable suscitait un intérêt croissant fondé non pas sur une pure philanthropie, mais bien sur la promotion de la création de valeur à long terme, car il existait une corrélation directe entre les questions d'environnement, de société et de gouvernance et les résultats financiers. Le document d'orientation sur les indicateurs de base contribuait à définir la notion d'impact durable et proposait des moyens de mesurer cet impact.

47. De l'avis d'un intervenant, toutes les parties prenantes, y compris le secteur privé, devraient mettre en œuvre des méthodes novatrices et des démarches transformatrices pour mesurer les progrès enregistrés vers la réalisation des ODD. Bien que le document d'orientation sur les indicateurs de base répondait à la nécessité d'harmoniser les cadres d'information utilisés par les entreprises, il fallait également poursuivre l'élaboration des indicateurs.

48. Au cours du débat qui a suivi, un expert a déclaré que les calculs découlant du document d'orientation sur les indicateurs de base ne relevaient pas de la simple

arithmétique, et que l'aide de l'ISAR était nécessaire pour diffuser le document d'orientation et fournir un appui continu en vue de la bonne application de son contenu.

49. Une experte a souhaité savoir comment procéder pour que le document d'orientation sur les indicateurs de base favorise des pratiques durables et comment inciter les entreprises à établir des rapports de qualité. Elle a suggéré d'élaborer une taxinomie des pratiques durables par secteur d'activité et d'incorporer des indicateurs de base dans le cadre.

50. Un expert s'est dit prêt à sensibiliser les parties prenantes nationales aux avantages de la mise en œuvre dans leur pays de pratiques de communication d'informations non financières.

### **C. Examen de l'évolution des normes internationales de comptabilité et de publication dans les secteurs public et privé**

(Point 4 de l'ordre du jour)

51. En présentant ce point de l'ordre du jour, le secrétariat de la CNUCED a appelé l'attention sur le document TD/B/C.II/ISAR/90, qui avait servi de base aux débats de deux groupes d'experts. À la première réunion-débat, les participants avaient examiné l'évolution récente des normes IFRS et les considérations relatives à leur application. Les experts représentaient les entités suivantes : le Groupe de normalisation Asie-Océanie, l'école de commerce de Copenhague, le Groupe consultatif pour l'information financière en Europe, la Fédération panafricaine des comptables et l'école de commerce de l'Université de Mannheim.

52. Évoquant l'évolution récente du processus de normalisation, un intervenant a dit que le Conseil des normes comptables internationales (IASB) avait publié en 2018 une version révisée du cadre conceptuel de l'information financière, qui entrerait en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2020. Par ailleurs, des travaux étaient en cours sur les sujets suivants : les regroupements d'entreprises (IFRS 3), les contrats d'assurance (IFRS 17), la réforme des taux d'intérêt de référence, le coût d'exécution d'un contrat, les instruments financiers présentant des caractéristiques de capitaux propres et des principes visant à renforcer l'efficacité de l'information financière (sur la base d'un document de réflexion élaboré par le Conseil). De plus en plus d'informations sur le développement durable étaient demandées, ce qui aurait des incidences sur l'évolution des normes IFRS.

53. En ce qui concernait l'application des normes, certains intervenants ont fait remarquer que des pays de différentes régions du monde rencontraient des difficultés similaires et qu'il était utile de procéder à un partage d'expériences. De l'avis d'un intervenant, il importait de procéder en amont à une analyse fondée sur l'observation des faits concernant les normes que l'IASB prévoyait de publier. Il fallait également évaluer les incidences du document de travail de l'IASB sur les instruments financiers présentant des caractéristiques de capitaux propres. Au vu des commentaires reçus des parties prenantes, une telle démarche pourrait accélérer l'approbation de la norme à un stade ultérieur du projet et contribuer à ce que l'IASB et d'autres organismes de normalisation adoptent une approche fondée sur l'observation des faits. En outre, le fait d'inclure des exemples précis permettait de réduire les incertitudes qui entouraient ce sujet, et il serait utile de mener une analyse coûts-avantages et d'anticiper les incidences de la norme sur la stabilité financière.

54. Les organisations régionales avaient contribué à l'application cohérente des normes IFRS. Par exemple, le Groupe de normalisation Asie-Océanie avait informé ses membres des difficultés d'application de l'IFRS 9 (Instruments financiers), de l'IFRS 15 (Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients), de l'IFRS 16 (Contrats de location) et de l'IFRS 17 (Contrats d'assurance). Ces organisations avaient également mené des recherches conjointes et organisé des activités de sensibilisation, notamment sur l'éducation, coordonné les retours d'informations à l'IASB et assuré la liaison avec d'autres organisations régionales. En outre, la conférence annuelle mondiale des organismes de normalisation offrait aux participants la possibilité de mettre en commun leurs expériences.

55. L'application des récentes normes IFRS posait divers problèmes aux préparateurs d'états financiers, qui devaient notamment quantifier l'incidence des prévisions économiques sur les créances irrécouvrables, déterminer l'ajustement prévisionnel des

provisions pour créances irrécouvrables, travailler avec des systèmes inadaptés et pallier l'insuffisance des capacités d'élaboration de modèles et le manque des compétences nécessaires à l'application des normes. Cette application avait toutefois apporté certains avantages : un calcul plus réaliste des provisions pour créances irrécouvrables dès l'apparition du risque, des processus améliorés de souscription et d'évaluation du crédit, une amélioration de la comparabilité et un renforcement de la transparence.

56. Un intervenant a exposé les résultats de recherches récentes sur la dynamique d'application des nouvelles normes IFRS. Les dérogations aux dispositions d'application publiées par l'IASB prenaient différentes formes : application partielle, non-application d'une partie, ajout d'une partie, modification du champ d'application ou de la date d'entrée en vigueur d'une norme, application d'une ancienne version de la norme, entrée en vigueur à une date différente de celle préconisée par l'IASB, retards dus aux délais de traduction de la norme, et utilisation de formes non officielles du label IFRS (avec par exemple des labels hybrides ou nationaux tels que « les IFRS de la République de Corée »).

57. Un autre intervenant a décrit une méthode de recherche textuelle qui permettait d'examiner les incohérences d'application des normes IFRS. Ces dérogations à la norme entraînaient des coûts de traitement pour les utilisateurs internationaux des états financiers. Les outils de recherche textuelle facilitaient l'établissement de comparaisons entre les normes publiées par l'IASB et leurs variantes nationales, ainsi que la mesure du degré de convergence.

58. Dans une autre réunion-débat, les experts ont débattu des évolutions récentes des normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS) et des comptes consolidés de l'ensemble des entités du secteur public. Les participants représentaient les entités suivantes : l'Association of Chartered Certified Accountants, le Ministère des finances du Royaume-Uni, le Conseil des normes comptables internationales pour le secteur public, et l'Institut des experts-comptables de la Fédération de Russie. Un intervenant a présenté les principales activités de normalisation et de sensibilisation entreprises par le Conseil des normes IPSAS et mis en exergue les éléments clés de sa stratégie et de son plan de travail pour la période 2019-2023. Le Conseil avait publié l'exposé-sondage 70 sur les produits assortis d'obligations de prestation, en vue de l'élaboration de la version définitive de l'IFRS 15 (Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients), qui, une fois publiée, remplacerait les normes IPSAS 9 (Produits des opérations avec contrepartie directe) et IPSAS 11 (Contrats de construction). Le Conseil avait organisé quatre tables rondes régionales au cours desquelles des représentants de 108 pays avaient examiné la stratégie et le plan de travail du Conseil.

59. Deux intervenants ont décrit le parcours suivi pendant vingt-cinq ans par le Royaume-Uni pour renforcer ses capacités en matière d'information financière dans le secteur public. Au nombre des facteurs déterminants de la préparation en temps opportun des rapports financiers figuraient l'appui des responsables politiques et la satisfaction des attentes du Parlement et des citoyens, l'application de contrôles approfondis des opérations, l'aménagement du cadre en temps voulu, les audits à mi-parcours, l'appui effectif du Ministère des finances sur les questions reposant sur l'exercice du jugement, l'approbation en temps opportun des opérations, des échéances claires pour la fourniture d'informations de gestion présentées selon le format utilisé pour les rapports internes et par le Ministère des finances, et la présentation des comptes consolidés avant la pause parlementaire de l'été.

60. En 2018, les comptes consolidés du Royaume-Uni avaient porté sur plus de 8 000 entités du secteur public. Le montant des produits et des charges était de respectivement 761 milliards et 815 milliards de livres sterling, tandis que l'actif et le passif s'élevaient respectivement à 2 014 milliards et 4 579 milliards de livres. Les principaux avantages de tels comptes étaient les suivants : le fait de disposer d'un bilan consolidé était gage de sagesse, car cet outil donnait un aperçu du risque financier pour l'ensemble du secteur public ; les données sous-jacentes servaient à améliorer les statistiques officielles et à appuyer l'élaboration des politiques ; et ces comptes permettaient au Parlement d'examiner la situation globale des finances publiques, de mieux comprendre le bilan et d'adopter une approche bilantielle.

61. Un autre intervenant a évoqué le rôle des organisations comptables professionnelles dans l'application des normes IPSAS dans la région eurasiennne et présenté les pratiques exemplaires suivantes : l'élaboration d'un calendrier de projet réaliste ; la mise au point d'une feuille de route détaillée ; l'appui de toutes les principales parties prenantes, y compris les parlementaires et les hauts fonctionnaires ; un échelonnement approprié des normes ; et l'utilisation des orientations contenues dans la norme IPSAS 33 (Première adoption des normes IPSAS selon la méthode de la comptabilité d'exercice).

62. Un intervenant a déclaré que son organisation avait publié des études sur le secteur public en 2019 et élaboré un programme de certification en matière de gestion financière du secteur public. En outre, il était nécessaire de renforcer les capacités humaines pour assurer l'application effective des normes IPSAS.

63. Au cours du débat qui a suivi, un expert a déclaré que des pays de différentes régions du monde rencontraient des difficultés d'application similaires et il a suggéré que l'on facilite davantage la mise en commun des bonnes pratiques. En Amérique latine, l'adoption de normes internationales telles que les IFRS exigeait un important renforcement des capacités et des institutions. Il fallait déployer des efforts supplémentaires pour élaborer des mécanismes de certification appropriés afin de renforcer les qualifications des experts-comptables. Le renforcement des capacités institutionnelles pouvait également se traduire par la création d'organes de contrôle ou de supervision des travaux des auditeurs. Un intervenant a fait remarquer que les organismes régionaux de normalisation comptable pouvaient promouvoir les bonnes pratiques en matière d'application des normes. Le parrainage des organismes de normalisation récemment créés par des organismes expérimentés était un bon exemple de promotion de l'application cohérente des IFRS dans une région et dans le monde entier.

64. D'autres experts se sont dits préoccupés par la complexité croissante des récentes normes IFRS. Certains étaient d'avis que l'IASB publiait désormais des normes généralement fondées sur des règles plutôt que sur des principes, contrairement à ce qu'il avait fait pendant les premières années de son existence. D'autres ont déclaré que les IFRS devenaient plus complexes, et à juste titre. Par exemple, la version finale d'une norme était plus complexe que celle de l'exposé-sondage, car elle tenait compte des besoins des différentes parties prenantes. Selon un expert, les normes récemment publiées répondaient davantage aux besoins des auditeurs qu'à ceux des préparateurs.

65. Un intervenant a fait remarquer que l'IFRS 9 (Instruments financiers) était moins complexe que la norme comptable internationale 39 (Instruments financiers : comptabilisation et évaluation) et répondait à la plupart des préoccupations des utilisateurs concernant cette dernière. En revanche, l'IFRS 17 (Contrats d'assurance) était considérée comme complexe, car elle portait sur un domaine qui n'avait connu aucune évolution normative depuis plus de vingt ans. Le fait de traiter les modèles d'honoraires généraux et variables dans une seule et même norme (IFRS 17) avait ajouté à la complexité inhérente aux activités d'assurance. Certains experts ont exprimé des réserves sur les modifications que l'IASB avait proposé d'apporter au manuel des procédures. Un expert a déclaré qu'environ 70 % des répondants à l'exposé-sondage portant sur ce sujet n'étaient pas favorables à ces révisions.

66. Certains experts ont dit que les pays pourraient avoir besoin d'adapter les IFRS à leurs besoins économiques particuliers. En revanche, d'autres ont déclaré que les adaptations locales allaient à l'encontre de la principale raison d'être de normes telles que les IFRS, à savoir la comparabilité au niveau international. Un intervenant a déclaré que la tenue à jour de normes comptables locales coûtait plus cher que l'application des IFRS telles qu'elles avaient été publiées. La Présidente a cité des exemples de coûts engagés pour appliquer les IFRS dans son pays sans disposition dérogatoire, en particulier les coûts d'évaluation des provisions pour dépréciation des prêts comptabilisées par les banques. Lorsque son pays avait appliqué les normes IPSAS, il avait fallu élaborer un cadre et publier les normes comptables du secteur public national.

67. La Vice-Présidente a reconnu que les IFRS n'étaient pas une solution miracle et suggéré que les pays participent au processus de normalisation dès les premières étapes pour éviter de déroger à la norme lors de son application. Elle a souligné qu'il fallait que les



préparateurs s'impliquent dans le processus en formulant des commentaires sur les exposés-sondages, notamment en apportant des informations sur les conséquences concrètes des normes proposées afin qu'il soit tenu compte des spécificités et du contexte économiques de leur pays.

68. Un représentant a souscrit aux observations formulées précédemment sur la nécessité d'une participation précoce et étroite au processus d'établissement des normes, et il a souligné l'importance de la contribution des préparateurs, des auditeurs et des organismes de régulation. Par exemple, si le Royaume-Uni devait quitter l'Union européenne, il mettrait en place un processus d'approbation pour l'application des IFRS au niveau national. Au Royaume-Uni, quelque 15 000 entreprises appliquaient les IFRS, mais seules 2 000 d'entre elles étaient cotées en bourse. Les sociétés non cotées devaient soit appliquer les IFRS dans leur intégralité, soit se conformer aux règles comptables généralement admises au Royaume-Uni, qui étaient fondées sur les IFRS pour les petites et moyennes entités.

69. Deux représentants ont présenté la façon dont les normes avaient été appliquées dans leurs pays respectifs et relevé que les difficultés rencontrées avaient été similaires. En ce qui concerne les avantages et les inconvénients de la mise en place d'un mécanisme d'approbation pour l'application des IFRS, plusieurs représentants ont convenu qu'un tel mécanisme était nécessaire et bénéfique, car il permettait de veiller à ce que les particularités nationales soient prises en compte avant l'entrée en vigueur des normes. D'autres, cependant, ont estimé que les mécanismes d'approbation contribuaient aux retards d'application et aux dérogations par rapport à la norme.

## D. Questions diverses

(Point 5 de l'ordre du jour)

### *Expériences d'application du guide pratique pour le développement de la comptabilité*

70. En présentant ce point de l'ordre du jour, la Chef du Service des entreprises de la Division de l'investissement et des entreprises de la CNUCED a dit que le guide pratique pour le développement de la comptabilité, qui avait été lancé en 2012, servait de référence aux pays et aux entreprises pour produire des rapports financiers et non financiers de grande qualité conformément aux prescriptions internationales et aux pratiques exemplaires. Le guide pratique offrait une liste complète des éléments importants et des prescriptions qu'il fallait respecter au niveau national afin de renforcer les infrastructures de comptabilité et d'établissement de rapports. Au titre de ce point de l'ordre du jour, des représentants du Ministère bélarussien des finances et du Ministère colombien de la planification nationale ont fait part de leur expérience de mise en œuvre du guide pratique pour le développement de la comptabilité dans leurs pays.

71. Au Bélarus, la mise en œuvre du guide pratique pour le développement de la comptabilité s'était déroulée sur la base d'une étude menée en coopération avec le secrétariat de la CNUCED. La sélection des participants à l'étude avait été faite à l'aide d'un questionnaire, qui pourrait être amélioré en y incluant une question sur les incidences de la dématérialisation sur les systèmes de comptabilité et d'audit. Plusieurs points relatifs au questionnaire avaient été clarifiés en consultation avec le secrétariat de la CNUCED.

72. Le pays avait appliqué les normes IFRS telles qu'elles avaient été publiées, conformément au système réglementaire national. Le cadre réglementaire national régissant les états financiers consolidés des entités d'intérêt public englobait le Cadre conceptuel de l'information financière, les IFRS et les interprétations du Comité d'interprétation des IFRS. En outre, la mise en œuvre du guide pratique avait facilité l'évaluation par les pouvoirs publics et les parties prenantes de l'état actuel de l'infrastructure comptable, y compris la capacité nationale d'établissement de rapports sur le développement durable. Elle avait également contribué à promouvoir le dialogue entre les parties prenantes, à recenser les faiblesses et à définir les priorités d'action.

73. Le Bélarus avait défini des normes nationales pour l'audit des états financiers. Les états financiers consolidés des entités d'intérêt public établis conformément aux IFRS devaient obligatoirement être audités. À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, les normes internationales d'audit devraient être appliquées pour les missions de contrôle légal des comptes.

74. Au cours de l'application du guide pratique pour le développement de la comptabilité, plusieurs questions avaient été soulevées, notamment l'audit des instruments financiers et les missions d'assurance portant sur les déclarations de gaz à effet de serre.

75. Le Bélarus n'avait pas de plan d'action visant à améliorer la publication d'informations par les entreprises et à renforcer leurs capacités en la matière. Toutefois, le programme gouvernemental d'amélioration du marché financier national comportait un volet sur la réglementation de la comptabilité, de la publication d'informations et de l'audit dans le secteur privé.

76. En Colombie, le guide pratique pour le développement de la comptabilité avait été appliqué dans le cadre du projet du Compte de l'ONU pour le développement mis en œuvre par la CNUCED. Au niveau national, le secteur privé était divisé entre les sociétés d'intérêt public, les petites et moyennes entreprises et les microentreprises. Quant au secteur public, on y distinguait les institutions publiques, les sociétés publiques qui n'étaient pas cotées en bourse et ne géraient pas l'épargne publique, et les sociétés publiques cotées qui géraient l'épargne publique. La difficulté résidait dans la façon de coordonner les évolutions dans ces différents domaines et d'établir des liens avec les objectifs de développement durable.

77. Le cadre réglementaire et juridique colombien dénotait un manque d'engagement institutionnel en matière d'information financière et d'information sur le développement durable, ainsi qu'un manque de compréhension quant à l'importance du caractère fonctionnel et convivial de l'information. Il importait de mettre en place un système de suivi, de renforcer les capacités institutionnelles, de définir des prescriptions en matière de qualifications professionnelles et de formation continue, et d'améliorer la coordination pour faciliter les progrès dans la communication d'informations par les entreprises.

78. Les recommandations préliminaires issues de l'application en Colombie du guide pratique pour le développement de la comptabilité avaient montré qu'il fallait adapter l'outil au contexte national, aligner les stratégies de renforcement des capacités institutionnelles en matière de publication d'informations par les entreprises et les stratégies du secteur privé sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030, et mettre en place des mesures d'incitation pour le secteur privé. À cet égard, le renforcement des capacités techniques était un facteur essentiel de progrès.

79. Au cours des débats qui ont suivi, certains experts ont dit qu'il importait de ne pas se focaliser exagérément sur les IFRS. En outre, il fallait remédier aux problèmes de qualité des audits, aligner les IFRS sur les rapports relatifs aux objectifs de développement durable, mieux utiliser les technologies de collecte de données financières et maintenir un équilibre géographique dans l'élaboration de nouvelles études de cas à propos de l'application du document d'orientation sur les indicateurs de base.

### **III. Questions d'organisation**

#### **A. Ouverture de la session**

80. La trente-sixième session du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication a été ouverte le 30 octobre 2019 par M. Andrew Staines (Royaume-Uni), Président de la trente-cinquième session.

#### **B. Élection du Bureau**

(Point 1 de l'ordre du jour)

81. À sa séance plénière d'ouverture, le Groupe de travail intergouvernemental d'experts a élu les membres du Bureau suivants :

Présidente : M<sup>me</sup> Arman Bekturova (Kazakhstan)

Vice-Présidente-Rapporteuse : M<sup>me</sup> Vânia Maria da Costa Borgerth (Brésil).

### **C. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux**

(Point 2 de l'ordre du jour)

82. À sa séance plénière d'ouverture, le Groupe de travail intergouvernemental d'experts a adopté l'ordre du jour provisoire de la session (TD/B/C.II/ISAR/88), qui se lisait comme suit :

1. Élection du Bureau ;
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux ;
3. Application pratique, y compris évaluation, d'indicateurs de base pour la publication par les entités d'informations sur leur contribution à la réalisation des objectifs de développement durable : examen d'études de cas ;
4. Examen de l'évolution des normes internationales de comptabilité et de publication dans les secteurs public et privé ;
5. Questions diverses ;
6. Ordre du jour provisoire de la trente-septième session ;
7. Adoption du rapport.

### **D. Résultats de la session**

83. À sa séance plénière de clôture, le vendredi 1<sup>er</sup> novembre 2019, le Groupe de travail intergouvernemental d'experts a adopté les conclusions concertées de la session, décidé que la Présidente résumerait les discussions informelles et approuvé l'ordre du jour provisoire de sa trente-septième session (annexe I).

### **E. Adoption du rapport**

(Point 7 de l'ordre du jour)

84. Le Groupe de travail intergouvernemental d'experts a décidé que la Vice-Présidente-Rapporteuse établirait, sous l'autorité de la Présidente, la version finale du rapport après la clôture de la session.

## **Annexe I**

### **Ordre du jour provisoire de la trente-septième session du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication**

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Application pratique, y compris évaluation, d'indicateurs de base pour la publication par les entités d'informations sur leur contribution à la réalisation des objectifs de développement durable : examen d'études de cas.
4. Information financière ayant trait au climat dans les rapports généraux des entités : pratiques exemplaires et principales difficultés.
5. Questions diverses.
6. Ordre du jour provisoire de la trente-huitième session.
7. Adoption du rapport.

## Annexe II

### Participation\*

1. Les États membres ci-après de la CNUCED étaient représentés à la session :
 

Afghanistan	Koweït
Afrique du Sud	Lettonie
Algérie	Lituanie
Arabie saoudite	Madagascar
Autriche	Malaisie
Bahreïn	Malawi
Bélarus	Malte
Bolivie (État plurinational de)	Maroc
Brésil	Mozambique
Burkina Faso	Nigéria
Cambodge	Pakistan
Cameroun	Panama
Chine	Pays-Bas
Colombie	Philippines
Côte d'Ivoire	Qatar
Espagne	République arabe syrienne
Estonie	République démocratique du Congo
État de Palestine	République dominicaine
Fédération de Russie	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Gambie	Soudan
Ghana	Sri Lanka
Guatemala	Suède
Hongrie	Togo
Inde	Yémen
Jamaïque	Zambie
Kazakhstan	Zimbabwe
Kenya	
2. Les organismes intergouvernementaux ci-après étaient représentés à la session :
  - Union européenne
3. Les organes, organismes et programmes des Nations Unies ci-après étaient représentés à la session :
  - Comité des commissaires aux comptes
  - Commission économique pour l'Europe
  - Département des affaires économiques et sociales
  - Groupe des auditeurs externes
  - Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social
  - Programme des Nations Unies pour l'environnement
4. Les institutions spécialisées et organisations apparentées ci-après étaient représentées à la session :
  - Groupe de la Banque mondiale
  - Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

\* Cette liste comprend uniquement les participants inscrits. La liste complète des participants figure dans le document TD/B/C.II/ISAR/INF.12.

5. Les organisations non gouvernementales ci-après étaient représentées à la session :

*Catégorie générale*

International Network for Standardization of Higher Education Degrees

---